

Département de l'Ardèche

Arrondissement de Privas

République Française

COMMUNE DE LARNAS

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 septembre 2014

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

L'an deux mille quatorze et le douze septembre l'assemblée régulièrement convoquée le 29 août 2014, s'est réunie sous la présidence de BOULAY Marc

Sont présents : BOULAY Marc, CHAZAUT Bernard, SIDOBRE Natacha, BAUDOIN Aurélie, BELLY Gérard, PIPERAUX Cécile, COMTE Audrey, MOULIN Gilbert, LAPORTE Alain

Excuses : GUERIN Nicolas, MAROC Nadia

Secrétaire de séance : SIDOBRE Natacha

D2014057 CC DRAGA/ CREATION D'UN SERVICE D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le courrier de la communauté de communes relatif aux changements concernant l'instruction des autorisations d'urbanisme et le calendrier associé à ces modifications. Il demande au Conseil de s'exprimer quant à la mise en place d'un service commun à l'échelle de l'intercommunalité.

Après avoir entendu les explications de M. le Maire, les conseillers municipaux votent à l'unanimité pour la création de ce service.

VOTE : POUR 9

CONTRE 0

ABSTENTION 0

D2014058 CC DRAGA / APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT DU 03/07/14

M. le Maire présente le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLECT) qui s'est tenue le 03 juillet 2014 relative au transfert de compétence "tourisme" à la Communauté de communes DRAGA au 01 janvier 2014.

Il donne lecture des éléments chiffrés concernant la commune de Larnas.
Les membres du conseil municipal prennent à leur tour connaissance du rapport.
Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce rapport.
Le rapport en question est joint en annexe à la présente délibération.

VOTE : POUR 9

CONTRE 0

ABSTENTION 0

D2014059 SOUTIEN A L'AMF CONCERNANT LA BAISSSE DES DOTATIONS DE L'ETAT

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'État sont en effet appelés à diminuer de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017, soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'État, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de LARNAS rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société:

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le "bien vivre ensemble";
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de LARNAS estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de LARNAS soutient les demandes de l'AMF:

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'État,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

A l'unanimité, le conseil municipal adopte cette motion de soutien et demande à M. le Maire de la transmettre à l'AMF.

VOTE : POUR 9

CONTRE 0

ABSTENTION 0

D2014060BIS BUDGET VENTE ENERGIE/DECISION MODIFICATIVE N°1
ANNULANT LA D2014056

Le Maire expose au Conseil Municipal que la décision modificative prise en conseil municipal le 29 juillet 2014 (délibération n°D2014056), sur le budget "VENTE D'ENERGIE" est **erronée**, il convient donc de voter une nouvelle DM annulant et remplaçant la précédente.

Il présente les modifications à effectuer et invite le Conseil Municipal à voter les crédits comme suit :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DEPENSES
611	Sous traitance générale		63,38
701	Ventes de produits finis	63,38	
	TOTAL :	63,38	63,38

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus et accepte l'annulation de la délibération n°D2014056.

VOTE : POUR 9

CONTRE 0

ABSTENTION 0